



## Réservoir du Gabas - Organisation des différents usages présents sur le site

Juin 2019



### Règles usages générales

Rappels :

- Réservoir de soutien d'étiage de 20 Mm<sup>3</sup>
- Barrage de classe A soumis à la réglementation sur les ouvrages hydrauliques (sécurité)
- Accès interdit aux ouvrages du barrage (digue et contre-digue) : déversoir, fossés, bassin de dissipation, antibatillage, locaux techniques, équipements pour le suivi (piézomètres, inclinomètres, ...)
- Site d'écopage pour la Sécurité civile (hydravions).

### Sollicitation pour des activités ponctuelles sur le site

Autorisation doit être demandée à l'IA - réponse écrite de l'IA mais avec précision que cette autorisation est soumise à accord des communes d'Eslourenties-Daban, Lourenties, Luquet et Gardères.

L'IA s'assure de la conformité et de la compatibilité de cette demande avec l'usage principal du barrage : soutien d'étiage, et sous réserve de contraintes éventuelles - ex : qualité des eaux (cyanobactéries, ...). De même, l'IA s'assure de la non concurrence des activités autorisées.

## Activités présentes de façon pérenne sur le site

### Liste des activités présentes et règles applicables en mars 2019

#### 1- Pêche :

Acteurs : Association des pêcheurs du Gabas, 2 AAPPMA : Le Pesquit et Vic-en-Bigorre, fédérations départementales de pêche des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.

Réservoir classé en 2<sup>nd</sup>e catégorie piscicole.

#### Zones de réserve ou interdites à la pêche :

- 2 zones de quiétude : sur le lac principal et sur le petit lac amont (100 m en amont de la passerelle du lac amont).
- Pêche interdite depuis les deux digues.
- Pêche interdite dans un rayon de 100 m autour des deux déversoirs.
- Zone interdite à la navigation sur une bande de 100 m le long des digues.

Pêche autorisée depuis les berges hors zones interdites identifiées ci-dessus.

Pêche en float tubes autorisée sur le réservoir hors zones de quiétude et zones interdites à la pêche.

Pêche en barque autorisée (hors zones de quiétude et zones interdites à la pêche) sur le lac principal et sur le lac amont, avec l'existence de 3 mises à l'eau : sur le lac principal au niveau de la base nautique en rive gauche à Lourenties, en rive droite à Eslourenties-Daban et sur le lac amont en rive droite à Gardères.

Parcours carpes : parcours carpe de nuit du 1<sup>er</sup> février au 15 août sur la totalité des berges du lac principal (hors digues, zones de quiétude et zones interdites à la pêche).

Pêche en no-kill sur le lac amont.

#### 2- Chasse :

Acteurs : Association des chasseurs du Gabas, ACCA des quatre communes et fédérations départementales de chasse des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.

Présence actuelle de 3 tonnes à canards (quatre autorisées).

Une zone de sécurité de 200 mètres autour des installations est à respecter lorsque celles-ci sont en activité.

Tout le reste du réservoir est en réserve et aucune autre activité de chasse n'est possible sur le réservoir.

#### Autorisation (horaires et périodes) de présence sur le réservoir :

Juillet/Août	Sept	Nov à Janv/Fév
21h - 9h	18h30 - 10h	17h - 10h jusqu'à mi février

Chasse interdite le restant de l'année.

Régulation des nuisibles : actions autorisées de chasse/prélèvement par des personnes accréditées et identifiées.

#### 3- Activités nautiques/voile :

Deux bases nautiques existent en rive droite (Eslourenties-Daban) et en rive gauche (Lourenties).

Acteurs : voile (club nautique pyrénéen), canoë-kayak (Pau canoë-kayak), paddle (Pau Pyrénées Stand Up Paddle), plongée (club Lamailherk) et modélisme, toutes soumises aux mêmes règles de présence.

Zones de réserve ou interdites aux activités de navigation :

- 2 zones de quiétude : sur le lac principal et sur le petit lac amont (100 m en amont de la passerelle du lac amont).
- Navigation interdite dans un rayon de 100 m autour des deux déversoirs.
- Navigation interdite sur une bande de 100 m le long des digues.

Autorisation (horaires et périodes) de présence sur le réservoir :

Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin
Du lundi au vendredi inclus : 9h à 20h30 Samedi et dimanche : 12h30 à 20h30	Semaine : 10h à 18h30 WE : 12h30 à 18h30	Semaine : 10h à 18h WE : 12h30 à 18h		Mercredi : 10h30 à 17h30 Vacances scolaires : 10h à 17h30			Toute la semaine : 10h à 19h00			Interdiction 1er mai - Interdiction pendant la première quinzaine de mai sauf mercredis et vacances scolaires en semaine de 10h-19h	De mi-mai à fin juin : Semaine : 9h30 à 20h30 WE : 12h30 à 20h30

[Nouvelles installations ou modifications des activités présentes sur le site](#)

La demande doit être adressée à l'IA - réponse de l'IA après présentation de la demande et accord du comité des usagers.

[Référénts quotidiens pour les usages sur le réservoir](#)

Institution Adour : Marie-Laure Pons : 05-58-46-63-17 ; [marielaure.pons@institution-adour.fr](mailto:marielaure.pons@institution-adour.fr)

Communes : Madame/Monsieur le Maire :

Commune Eslourenties-Daban	05-59-04-15-84	<a href="mailto:mairieeslourentiesdaban@wanadoo.fr">mairieeslourentiesdaban@wanadoo.fr</a>
Commune de Luquet	05-62-31-40-87	<a href="mailto:luquet.mairie@wanadoo.fr">luquet.mairie@wanadoo.fr</a>
Commune de Lourenties	05-59-04-12-29	<a href="mailto:mairie.lourenties@wanadoo.fr">mairie.lourenties@wanadoo.fr</a>
Commune de Gardères	05-62-32-50-09	<a href="mailto:mairie.garderes@wanadoo.fr">mairie.garderes@wanadoo.fr</a>

Fédération départementale de pêche 65 : Jean-Luc Cazaux : 05-62-34-00-36 - [federation.peche65@wanadoo.fr](mailto:federation.peche65@wanadoo.fr)

Fédération départementale de pêche 64 : 05-59-84-98-50 - [info@federationpeche64.fr](mailto:info@federationpeche64.fr)

Association Le Pesquit : 05-59-04-59-36 - [le-pesquit@wanadoo.fr](mailto:le-pesquit@wanadoo.fr)

AAPPMA de Vic-en-Bigorre : Alain Lassarrette : [lassarrettealain@free.fr](mailto:lassarrettealain@free.fr)

Association des pêcheurs du Gabas : Benoît Jareno : 06-79-94-54-06 - [benoitj@aliceadsl.fr](mailto:benoitj@aliceadsl.fr)

Collectif des Activités nautiques : Laurent Verdier : 06-60-78-85-37 - [laurent.verdier@nautisme-lacs-gabas.fr](mailto:laurent.verdier@nautisme-lacs-gabas.fr)

Association des chasseurs du Gabas : Jean-Pierre Solano : 06-52-62-66-19 - [jpsolano@orange.fr](mailto:jpsolano@orange.fr)

Fédération départementale de chasse 65 : Nicolas Thion : 06-89-10-60-27 - [nicolas.thion-fdc65@wanadoo.fr](mailto:nicolas.thion-fdc65@wanadoo.fr)